

ABONNEMENTS

Un an Six mois Trois mois
SUISSE, Fr. 12.— Fr. 6.50 Fr. 3.50
ETRANGER, le port en sus
STRANGER, envoi 3 fois par semaine, 20 fr. par an.

L'abonnement part du 1er ou du 15 de chaque mois et continue jusqu'à révo- cation formelle
Il est payable dans le 1er trimestre de chaque année

L'abonnement souscrit dans le cours de l'année se paye 1 mois après sa demande

Tout abonné reçoit gratuitement le supplément littéraire hebdomadaire 'a Revue du Dimanche

LA REVUE DU DIMANCHE seule, no no 3 fr. 00

LA REVUE

ORGANE DU PARTI DÉMOCRATIQUE ET FÉDÉRALISTE VAUDOIS

PARAISANT A LAUSANNE TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE

BUREAU DES ANNONCES

AGENCE DE PUBLICITE
HAASENSTEIN & VOGLER
11, Grand-Chêne, LAUSANNE
ET SUCURSALES EN SUISSE ET A L'ETRANGER
TELEPHONE N° 666

PRIX DES ANNONCES
Pour le Canton, 15 centimes
La Suisse, 20
L'Etranger, 25
Reclames, 1 franc

REDACTION & ADMINISTRATION

(ABONNEMENTS)
900, Place St-François, 900
LAUSANNE (Suisse)
TELEPHONE N° 30
Changement d'adresse, 20 centimes.

COURRIER DE BERNE

BERNE, le 6 mai.

Les fêtes italiennes du Simplon. — La Suisse au Maroc. — L'arrivée de M. Revoil. — Muscat de Paris.

Le Conseil fédéral vient de recevoir communication officielle du programme des fêtes italiennes du Simplon ainsi que la liste des invités. Cette liste est identique à celle qui a été arrêtée pour les fêtes suisses, en sorte que tous les participants à ces fêtes sont également invités par les villes italiennes. Le Conseil fédéral a répondu à cette générosité en ajoutant à sa liste primitive quelques personnalités italiennes, ce qui porte le total des participants à environ 760. Quant au programme, il a été un peu simplifié. La ville de Milan ne possédant pas de salle assez vaste pour organiser un banquet de près de 800 personnes, les déjeuners offerts par la municipalité et par la colonie suisse auront lieu en même temps, le jeudi 31 mai, vers midi. Les invités se sépareront donc en deux groupes. Le soir aura lieu la soirée de gala à la Scala. Le lendemain, le comité de l'Exposition organisera une collation vers midi et, à deux heures, les invités prendront le train pour Gènes où, comme nous l'avons déjà dit, la fête se terminera le samedi 2 juin par l'illumination du port.

De temps à autre un journal s'étonne que le Conseil fédéral n'ait pas encore été saisi officiellement ou officiellement des décisions prises à Algésiras par les représentants des puissances. Il n'y a pas là matière à étonnement. Aucune communication ne peut être faite au Conseil fédéral avant que le sultan ait approuvé l'Acte d'Algésiras, ses délégués n'ayant pas été autorisés à le signer. Or le moment n'est pas proche si l'on en juge par la note suivante qui est envoyée de Tanger, en date du 25 avril, au Courrier européen :

« Les délégués chargés par la conférence de se rendre à Fez pour faire accepter par le sultan l'Acte de la conférence, n'ont pas encore quitté Tanger. Je crois savoir que le maghzen est disposé à accepter le règlement relatif à la police, sauf à exiger certaines précisions en ce qui concerne le caractère provisoire de l'intervention des instructeurs européens et transmission de leurs pouvoirs aux officiers marocains au bout de cinq ans. D'autre part, le sultan ne se serait pas décidé à accepter le projet relatif à la Banque d'Etat; il attend d'en avoir conféré avec les délégués marocains à Algésiras. Ce n'est pas avant plusieurs mois qu'on serait fixé sur son acceptation. »

Armons-nous donc de patience — d'une patience « orientale » !

Feuilleton de LA REVUE — 42

Papiers Brûlés

Maurice MONTÉGUT

— Je vous le répète; à quel titre? Je ne suis pas votre sœur, je ne suis pas venue, donc je ne puis être votre femme... alors, quoi?
Il releva la tête, voulut payer d'audace et lança :
— Il n'y a pas que des sœurs et des femmes au monde...
Elle pâlit un peu; cet homme lui faisait, encore plus que tout autre, mesurer la hauteur de sa chute, comprendre les bas-fonds où elle était tombée. Elle lui dit :
— Alors, vous me proposez d'être votre matresse?
Mais, déjà, il s'était levé, tombait à genoux devant elle, sans lui laisser le temps d'un recul. Il lui pressait les mains, et, avec des accents de mélodrame, il déclarait :
— Clarisse, laissons les mots qui n'ont pas de raison! Voyez les faits. Ecoutez : Avec moi, nous deux génies mariés par notre amour, nous parcourrions la terre dans une marche triomphale. C'est la gloire et la fortune que j'ai rêvées pour nous. A travers les capitales conquises, dans les cours royales, impériales, on se disputait la faveur de nos auditions; votre voix sans pareille, mise en valeur encore par mon violon soumis, révolutionnerait les masses et conquerrait l'élite. Nous aurions l'admirable carrière des artistes vainqueurs... Est-ce que cela ne vaudrait pas mieux que de végéter comme vous le faites, en additionnant

M. Revoil, le nouvel ambassadeur de France à Berne, qui n'est rentré que depuis peu à Paris, est attendu ici vers le 20 ou le 25 mai. Il pourra donc jouer un rôle actif dans la dernière phase des négociations commerciales.

Un correspondant du National suisse déplore ingénument qu'un grand nombre de journaux aient reproduit son article sur la saisie de vins artificiels à la douane du Locle. Ce n'était pas du vin artificiel, c'était du Muscat! Le Muscat est un vin italien; or la marchandise qui a été saisie au Locle venait de Paris. Le négociant parisien a donc fait venir du Muscat d'Italie, il a payé les droits en France et a réexpédié son vin en Suisse où il a à acquiescer de nouveaux droits! Et malgré les droits de douane et les frais de transport, ce Muscat était facturé à un prix bien inférieur à celui d'un Muscat venu directement d'Italie. Ce négociant est un homme très fort. Mais ce que le correspondant du National suisse ignore peut-être, c'est que le vin saisi au Locle n'a nullement été introduit comme Muscat. Ainsi tombent toutes ses savantes déductions par lesquelles il cherche à faire croire que la douane, en prohibant les vins ultra-sucrés, arrête l'importation du Muscat, du Madère et autres vins qui contiennent du sucre à haute dose. Le tarif d'usage soumet expressément ces vins — et d'autres encore — à un régime auquel la récente circulaire sur les vins artificiels n'a pas porté atteinte. On continue à introduire les Muscat au taux de 8 fr. — mais pas les Muscat de Paris...

LETTRE DE NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL, 6 mai.

Elections communales. — Dans les grandes localités des Montagnes. — Au chef-lieu. — Contre la « commune d'affaires ».

Samedi et dimanche prochains, 12 et 13 mai, toutes les communes du canton de Neuchâtel seront appelées à renouveler leurs autorités.

Le peuple nomme lui-même le Conseil général — celui que vous appelez dans le canton de Vaud le Conseil communal — qui se compose de 15 à 40 membres, et qui désigne à son tour le Conseil communal — votre municipalité — comprenant 3, 5 ou 7 membres.

Dans la plupart des communes, les élections ne donnent lieu à aucune lutte. Les électeurs, convoqués en assemblée préparatoire sans distinction de partis, désignent les candidats sans se préoccuper de leurs opinions politiques.

des totaux de factures impayées?... Est-ce que?...
Elle coupait :

— Assez! Cela vaudrait peut-être mieux avec quelque autre, mais, avec vous, jamais! Elle s'était dressée, le laissant à ses pieds. Il sentit le ridicule de sa posture, goûta l'amertume de la défaite et s'en tira par l'insolence :

— Soit, vous regretterez. Elle se courrouça tout à fait :

— Ah! ça? dit-elle, que vous croyez-vous donc, et pour qui me prenez-vous? Il faut que, pendant des années, je vous aie connu humble, au moins vis-à-vis de moi-même, pour que vous ne soyez pas déjà dans l'escalier... Antonin Germinet, violoncelliste, comme on en compte cent en France et mille à l'étranger, vous venez de parachèver votre gloire : vous avez outragé une femme qui ne peut se défendre et qui, hier encore, était affirmé votre loyal. Résultat : nous ne nous reverrons jamais. Vous pouvez raconter pourquoi. Allez!

Il sortit, en silence, sur un salut de comédie. Restée seule, Clarisse encore une fois pleura. Elle en prenait l'habitude.

— Suis-je assez bas! suis-je assez bas! C'était le refrain de sa plainte presque enfantine, hachée par les sanglots. Mais elle fut distraite de ses tristesses sentimentales par des soucis matériels grandissant chaque jour. Un matin, elle reçut une citation devant le Tribunal de Commerce; une autre fois, la visite d'un huissier; elle s'affola.

Ce jour-là, elle se dit qu'après tout les offres de Germinet étaient peut-être les seules raisonnables et que, puisqu'il ne lui restait que sa beauté, elle était peut-être coupable de la laisser stérile. Et, ce qu'elle pensait là, un fournisseur,

Les choses ne se passent pas aussi simplement dans les grandes localités, où les partis, fortement organisés, revendiquent chacun leur part de représentation.

A la Chaux-de-Fonds, le Conseil général se compose de 21 radicaux, 10 socialistes et 9 libéraux. Cette proportion fut établie naguère à la suite d'une entente entre les trois groupes. Le parti socialiste essaya il y a trois ans de renverser la commune radicale, mais il fut battu à plate couture.

Au Locle, un accord est intervenu sur la base de 19 radicaux, 11 socialistes et 10 libéraux.

Au chef-lieu, le sort n'est pas précisément à la conciliation. Il y aura bataille rangée entre, d'un côté, les radicaux, de l'autre, les conservateurs alliés aux « indépendants ».

La campagne électorale qui vient de s'ouvrir promet d'être violente. Dans les deux camps, on s'efforcera d'amener au scrutin les effectifs des grands jours.

On sait que jusqu'en 1888 la ville de Neuchâtel fut dirigée par des autorités très conservatrices. Sous la poussée des idées nouvelles, l'ancienne commune s'effondra et fut remplacée par une commune progressiste qui mit à sa tête M. F. A. Monnier, l'homme énergique qui dirige aujourd'hui les délibérations du Tribunal fédéral. En 1891 et en 1894, nouvelles victoires radicales. La droite semblait résignée à son rôle de minorité et le ménage communal était géré au mieux avec le concours de tous, quand se produisit au sein du parti radical la dissidence provoquée par le colonel David Perret, sous le prétexte de réagir contre l'influence des franc-maçons. Repoussés avec perte sur le terrain cantonal, les « Indépendants » s'allièrent en 1903 avec les conservateurs du chef-lieu et réussirent à former une majorité d'occasion, qui s'empara de l'Hôtel de ville.

La commune conservato-perrettiste déclara ne pas vouloir faire de politique, et pour bien marquer son intention, elle s'intitula « commune d'affaires ».

En réalité, cette prétendue « commune d'affaires » a été pendant trois ans une commune exclusivement politique, dans laquelle les conservateurs ont imposé leurs volontés, comme ils le faisaient avant 1888. Les « indépendants » se sont docilement inclinés devant leurs puissants alliés, et les radicaux, majorisés, ont dû se soumettre à la loi du plus fort.

Une telle situation, si elle devait se prolonger, risquerait de porter un grave préjudice aux intérêts de la ville, aussi les électeurs progressistes sont-ils bien décidés à faire tout leur possible pour renverser la « commune d'affaires » et pour restaurer le régime qui a valu à Neuchâtel

éconduit pour la douzième fois, le confirmait, en claquant les portes :

— Avec un physique comme ça, ne pas avoir le sou!

C'était flateur sans doute. Clarisse en saigna.

Enfin, pour achever son désarroi, un certain M. Cobrieux la prévenait, par lettre recommandée, qu'au nom d'un groupe de ses créanciers il allait intenter contre elle une action judiciaire.

A ce dernier coup, elle ramassa tous ces papiers maudits et s'enfuit chez Laverasse pour demander conseil. Le pauvre musicien fut très embarrassé, non pas qu'il ignorât les huissiers, les protêts, les commandements, les significations, les saisies et les ventes; tout cela lui était familier; il n'avait qu'à se souvenir sans remonter bien loin; mais s'il avait été souvent poursuivi, il ne s'était jamais défendu, avait toujours laissé faire pour trente-six raisons, le manque d'argent, la paresse, la nonchalance, l'habitude de s'en remettre à la fatalité.

Il ignorait le premier mot de la procédure, ne savait pas quelles démarches étaient à faire; il ne put que calmer un peu la jeune femme en lui affirmant qu'elle avait encore un bon mois devant elle avant que le plancher brûlât sérieusement. Elle respira :

— Vous voyez cela d'ici? Lui disait-elle, les huissiers chez nous, chez M. Isolin, chef de bureau au ministère des finances?...

Mais Laverasse la rassurait encore : — Les huissiers en seraient quittes pour s'en retourner comme ils seraient venus. Ils n'ont pas le droit d'entrer chez Isolin, qui n'est pas solidaire, tu ne possèdes rien... mais ce serait un scandale qu'il faut éviter à tout prix. — Comment faire?

de 1888 à 1903 une période de brillant développement.

De leur côté, conservateurs et « perrettistes » ont renouvelé leur alliance, et feront des efforts désespérés pour défendre les positions conquises par eux en 1903.

Quant au groupe socialiste, qui ne compte guère que 2 à 300 partisans, il ne prendra parti ni pour les uns ni pour les autres, et se bornera à voter sa propre liste, portant cinq candidats.

Il faut ajouter que nous possédons au Communal le système du vote limité : sur 40 députés à nommer, l'électeur a le droit de voter pour 25 seulement, de sorte que la minorité est assurée d'obtenir au moins quinze représentants, à la condition toutefois que ceux-ci réunissent les suffrages des trois huitièmes des votants.

Ainsi, le Conseil général actuel compte 25 conservateurs-indépendants et 15 radicaux.

Cette proportion sera-t-elle maintenue ou renversée?

Bien que le métier de prophète soit particulièrement difficile, surtout en matière électorale, il est permis de dire que les chances paraissent aujourd'hui en faveur des radicaux. Ils ont eu hier soir, pour désigner leurs candidats, une assemblée qui comptait environ 600 participants, animés du plus grand enthousiasme.

Tout fait prévoir que la « commune d'affaires » n'aura été qu'un accident fâcheux dans l'histoire politique de la ville de Neuchâtel.

LAUSANNE

Les obsèques de M. Eug. Renévier. — D'imposantes obsèques ont été faites, dimanche, à M. le professeur Eugène Renévier. La cérémonie funèbre a eu lieu de 2 h. 1/2 à 4 heures, à la chapelle des Terreaux, qui était absolument comble. L'Université de Lausanne, rector, professeurs et étudiants, y figurait au complet, les sociétés d'étudiants avec leurs drapeaux voilés de crêpe. Le Conseil d'Etat s'était fait représenter par son président, M. Camille Decoppet, chef du Département de l'Instruction publique, ainsi que par M. le conseiller d'Etat Cossey; la municipalité, par M. le syndic van Muyden et par MM. Gaillard et Jaccottet. Des délégués des Universités de Genève, Berne, Bâle, Zurich, de l'Académie de Neuchâtel, de la Commission géologique suisse, du Club alpin, de la Société vaudoise de crémation et de diverses associations religieuses, étaient également présents. Le cercueil était couvert de fleurs.

Après une allocution religieuse de M. Herzog, pasteur, M. Maurice Lugeon, doyen de la Faculté des sciences, élève,

— Voilà?... Le violoniste se grattait la tête, plein de perplexité.

— Moi? tu le sais bien, je n'ai pas le sou... j'ai toujours dépensé ce que j'ai gagné... pas d'ordre... c'est...

— Mais je ne vous demande rien, mon vieux ami! interrompit vivement Clarisse, que la mémoire de Germinet rendait nerveuse. Il parlait à son tour :

— Tu ne me demandes rien, voilà qui m'est égal... si j'avais quelque chose, je te forcerais bien à l'accepter... mais je ne suis qu'un vieux bohème, et, avant d'être un vieux bohème, j'étais un jeune bohème, c'est toute mon histoire. Enfin, ce n'est pas l'heure des récriminations; il faut agir... il faut voir ces gens-là. Tu ne peux pas y aller toi-même, ajoutait lentement Laverasse, en considérant la jeune femme par-dessus ses lunettes, tu es trop belle.

Elle frémit, tout le monde avait donc la même pensée?

— Mais, moi — ou Thibault, oui, Thibault, il est plus jeune, plus actif, plus intelligent que moi pour ces questions d'affaires. Au Ministère, ils ont l'habitude des chiffres... Elle l'avait ainsi laissé aller, mais une ombre passait dans ses yeux, elle répéta :

— Thibault?... Prosper?...

— Eh bien, quoi?... il est dévoué, tu n'en doutes pas?

— Je n'en doute pas, mais il est jeune... et puis...

— Et puis, quoi? Il l'aime? après? tout le monde l'aime. Mais tout le monde te respecte aussi, j'imagine?

Elle secoua la tête, reprise de dégoût. — Peut-être...

Laverasse pâlit, il s'approcha d'elle, la prit par les poignets, et, les yeux dans les yeux, il prononçait avec une violence extraordinaire

ami et collègue du défunt, a dit la perte que fait l'Université de Lausanne et a rendu un éclatant hommage au savant géologue qui devait célébrer dans huit jours le cinquantenaire de son professorat à Lausanne. M. Favre, pasteur à Vevey, a pris la parole au nom de la Mission romande, et M. Balzer, professeur de zoologie, à Berne, au nom de la commission géologique suisse, du Sénat de l'Université bernoise et des Universités suisses. La cérémonie s'est terminée par une prière de M. Rivier, pasteur.

M. Eugène Renévier ayant manifesté le désir d'être incinéré, le convoi funèbre s'est rendu à la gare des C. F. F., par le pont de Chauderon, après que les honneurs eurent été rendus près de ce pont. Les étudiants ont accompagné jusqu'à la gare la dépouille mortelle de leur professeur et ont formé la haie au moment où le cercueil a été porté dans le train de Genève.

Au Simplon. — C'est le président du Conseil d'Etat du Valais, M. Biolley, et le vice-président, M. Burgener, qui représenteront le gouvernement de ce canton à la réception du roi d'Italie, à Brigue, le 19 mai. Le déjeuner offert au souverain, au buffet de la gare, sera servi par M. Seiler, hôtelier à Brigue et à Gletsch. La fanfare des troupes de St-Maurice fonctionnera comme musique de fête.

Fenêtres et balcons fleuris. — La Société pour le développement de Lausanne a décidé l'organisation, à propos des fêtes du Simplon, d'un concours de fenêtres et balcons fleuris. Les inscriptions sont reçues dès maintenant à son bureau (Grand-Pont). Des prix importants seront décernés. Le jury basera son jugement moins sur la richesse de la décoration que sur le bon goût et l'élégance de l'arrangement, cela afin d'éviter aux concurrents des dépenses exagérées.

Les comités de décoration des quartiers sont invités à organiser, de leur côté, indépendamment de ce que fait la Société de développement, des concours par quartiers (également avec prix), qui pourront être jugés par le jury de la Société de développement, et pour lesquels ils pourront affecter des prix prélevés sur les sommes recueillies pour la décoration, suivant l'importance de celles-ci.

Le comité de décoration de St-François, qui a recueilli une somme très importante, a adressé aux habitants du quartier, une circulaire les invitant à décorer de fleurs et de verdure leurs balcons et leurs fenêtres, de préférence aux drapeaux et aux draperies. Ce sera nouveau, puis cela permettra de voir mieux le cortège.

chez lui : — Petite, voilà un vilain mot!... qu'est-ce qu'il signifie?... Je suis un vieux bonhomme... mais si quelqu'un t'outrage, Clarisse, dis-le moi... je te vengerai!...

Elle se dégageait, et, se passant machinalement la main sur les yeux, elle murmurait :

— Non, rien, personne... — Tu mens, dis tout? Tu as commencé, achève! Je suis ton second père! à ce titre, je puis entendre ce que le premier doit ignorer.

Alors, énervée, convulsive, avec des larmes encore, elle avoua, raconta Germinet, ses offres, la scène. Barnabé Laverasse, en l'écoutant, approuvait par signes. Elle se tut. Il dit :

— Le misérable!... C'est cela! c'est cela! je comprends à présent... Il est parti avant-hier pour l'Amérique... subitement, sans dire adieu, sans prévenir personne... Voilà l'explication. Ah! le saligaud!... la vanité! l'a perdu! il n'a jamais été et ne sera jamais qu'un vaniteux. Il croit que toutes les femmes sont folles de lui... Tu as bien fait de le mettre à la porte. Nous ne le verrons plus... même s'il revient en France.

Barnabé Laverasse s'était calmé, il chassait le coupable déjà parti, le bannissait dans l'avenir de leur présence. Cela lui suffisait. Clarisse conclut :

— Gardez cela pour vous... — Sois tranquille, ma fille, c'est serré... Alors, c'est convenu? nous chargeons Prosper... Tiens, le voici!

Le jeune homme entra.

— De quoi me chargez-vous?

— On va vous le dire, mais moi je m'en vais, s'écria Clarisse, désireuse d'échapper à une nouvelle confession... Vous avez tous les papiers, mon ami!